**FICHE-METHODE HDA N°1 : L’EPREUVE D’HISTOIRE DES ARTS AU BREVET**

**Présentation de l’épreuve** :

L’épreuve se déroule de façon individuelle, devant un jury de deux enseignants. **Elle dure 15 minutes** (5 minutes de présentation orale d’une œuvre préparée par le candidat, choisie par les membres du jury et 10 minutes d’entretien autour de l’œuvre et/ou des autres œuvres préparées par le candidat).

**Elle s’appuie sur une liste de 3 œuvres préparée par le candidat durant l’année et ne se limite pas aux œuvres étudiées en classe, ni aux XX et XXIèmes siècles**. C’est un véritable travail de recherche et d’engagement personnel montrant que l’élève s’est approprié des œuvres d’art et a fait preuve de curiosité.

**Les œuvres appartiennent à des domaines artistiques variés et ne doivent pas dépendre toutes les trois d’un même domaine. Elles doivent en outre répondre à des thématiques choisies par les enseignants et proposées aux élèves.**  (liste des thématiques donnée ultérieurement)

L’oral donne lieu à une note sur 20 points comptant coefficient 2 pour l’obtention du Diplôme National du Brevet.

**Pour les enseignants, cette épreuve permet d’évaluer des compétences précises** :

* Construire un exposé oral cohérent et clair, avec un vocabulaire adapté
* Situer une œuvre dans un contexte historique et artistique
* Analyser une œuvre et en donner sa signification
* Exprimer son ressenti face à une œuvre d’art
* Pouvoir faire des rapprochements avec d’autres œuvres ou mouvements artistiques
* Vérifier que le candidat sait bien rattacher une œuvre à un domaine artistique et à une thématique proposée.

**Les 6 grands domaines artistiques définis par les textes officiels** :

* **Les arts de l’espace** (architecture, urbanisme, art des jardins)
* **Les arts du langage** (littérature écrite et orale)
* **Les arts du quotidien** (arts appliqués, design, objets d’art, art populaire)
* **Les arts du son** (musique vocale ou instrumentale, techniques de création et de diffusion musicale)
* **Les arts du spectacle vivant** (théâtre, danse, musique, arts du cirque, arts de la rue)
* **Les arts du visuel** (arts plastiques comme la peinture, la sculpture, le dessin, la photo, la BD mais aussi cinéma, audiovisuel, vidéo)